

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 30 novembre 2012

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2012-12-1-2

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
HABITAT DES SALARIÉS D'ALSACE GROUPE DOMIAL
CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS À RIXHEIM**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt intégrale à Habitat des Salariés d'Alsace relative à deux prêts d'un montant total de 1 077 000 € à souscrire pour le financement de la construction de 14 logements à Rixheim, rue des Bois.

Au cours de sa séance du 31 mars 2011 (CG-2011-1-1-4), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de Habitat des Salariés d'Alsace, relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux prêts d'un montant total de 1 077 000 € à souscrire pour financer la construction de 14 logements locatifs situés rue des Bois à Rixheim. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une décision d'agrément datée du 13 novembre 2008.

Il convient de préciser que cette opération est réalisée sur la commune de Rixheim, hors CAMSA et validée par le Conseil Général avant la création de la M2A. Cette demande de garantie entre donc bien dans le domaine de compétence du Conseil Général.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 688 863 € est prévu selon le tableau ci après :

Subventions	318 900 €
Prêt C.D.C. PLUS	790 000 €
Prêt C.D.C. PLUS foncier	287 000 €
Fonds propres	292 963 €
TOTAL	1 688 863 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS FONCIER
Montant du prêt €	790 000	287 000
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Durée de différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat	+ 60 pdb	+ 60 pdb
Taux annuel de progressivité	0.00 %	0.00 %
Révisabilité intérêt et progressivité	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0

Ces deux prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER